

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 24 OCTOBRE 2016**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 24 octobre 2016.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20161024/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20161024/access.html>

Le 24 octobre 2016, à 12h45, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
- Publication de la modification des Statuts de l'OP3FT,
- Appel à la générosité publique,

- Nomination au Comité d'investissement,
- Organisation de la *Frogans Technology Conference 8*,
- Création d'une antenne locale de l'OP3FT en Chine,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PUBLICATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'OP3FT

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2016 d'adopter la modification des Statuts de l'OP3FT, le Conseil d'administration prend acte que cette modification a été publiée au Journal Officiel des Associations et Fondations d'Entreprise de la République française du 1er octobre 2016 (JOAFE n°40) sous le numéro d'annonce 2076 (page 130).

Le Conseil d'administration prend acte que la nouvelle version des Statuts de l'OP3FT, ainsi qu'un document comparatif entre la version précédente du 17 mars 2012 et la nouvelle version, ont été publiés sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org » aux URL permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bylaws/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bylaws/access.html>

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ PUBLIQUE

Dans sa décision du 27 septembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de poursuivre la campagne d'appel à la générosité publique au delà du 19 octobre 2016, toujours dans le but d'augmenter les ressources de l'OP3FT et d'accompagner ainsi l'accélération du projet Frogans.

Cette campagne a pour objectif de financer des actions menées par l'OP3FT conformément à son objet statutaire et plus particulièrement celles contribuant au développement d'un Internet, sûr, stable et ouvert aux innovations.

Dans sa décision du 27 septembre 2016, le Conseil d'administration a également décidé de confier à l'équipe juridique la mission de mener les démarches nécessaires auprès de la Préfecture de Paris en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de faire appel à la générosité publique.

Le Conseil d'administration prend acte que l'OP3FT a reçu cette autorisation par arrêté préfectoral du 11 octobre 2016 pour la période allant du 5 octobre 2016 au 5 octobre 2017.

NOMINATION AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Julien Coquet a présenté sa démission du Comité d'investissement de l'OP3FT le 1er octobre 2016, indiquant que des contraintes professionnelles ne lui permettaient pas de pouvoir dégager un temps suffisant pour exercer sa fonction dans des conditions satisfaisantes.

Le Conseil d'administration de l'OP3FT prend acte de cette démission.

Suite à cette démission, le Conseil d'administration de l'OP3FT décide de nommer au Comité d'investissement M. Benoît Redon, pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 24 octobre 2019. M. Benoît Redon est nommé en raison de ses qualifications en matière de gestion financière : il a 35 années d'expérience dans le milieu financier français et européen, dont 12 ans en tant que Directeur International d'Allianz.

Le Conseil d'administration de l'OP3FT prend acte que la prochaine réunion du Comité d'investissement de l'OP3FT aura lieu le 6 novembre 2016 à 17h.

ORGANISATION DE LA FROGANS TECHNOLOGY CONFERENCE 8

Dans le prolongement de sa décision du 8 mars 2016 portant sur l'organisation de la *Frogans Technology Conference 8*, le Conseil d'administration prend acte du succès de cette conférence, qui s'est tenue à Paris (France) le 11 octobre 2016 dans les locaux de l'École d'ingénieurs Télécom ParisTech.

La *Frogans Technology Conference 8* a été diffusée en direct sur l'Internet à partir du site Web « conference.frogans.org ». Les présentations ont fait l'objet d'une traduction simultanée en anglais ou en français, selon la langue des intervenants.

Le thème général défini pour la *Frogans Technology Conference 8* était : « Le passage à la diffusion de la technologie Frogans ».

Pour ce qui concerne le passage à la diffusion de la technologie Frogans, les équipes et les administrateurs de l'OP3FT ont présenté les principaux éléments de la feuille de route de l'OP3FT pour les mois à venir :

- verrouillage de la version 3.0 de la spécification technique FSDL (Frogans Slide Description Language) ;
- publication de Frogans Player pour le grand public ;
- ouverture du Registre Central Frogans (FCR) aux utilisateurs de l'Internet ;
- recours aux consultations publiques ;
- évolution de la promotion de la technologie Frogans ;
- ouverture d'une antenne locale de l'OP3FT en Chine.

Le Conseil d'administration prend également acte des points suivants :

- l'enregistrement vidéo de la conférence a été publié sur la plateforme de vidéo YouTube et sur la plateforme chinoise de vidéo YOUKU ;

- les photos prises durant la conférence ont été publiées sur le compte Flickr de l'OP3FT ;
- le programme complet de la conférence ainsi que les liens vers l'enregistrement vidéo et les photos sont disponibles sur le site Web « conference.frogans.org ».

CRÉATION D'UNE ANTENNE LOCALE DE L'OP3FT EN CHINE

Dans le prolongement de sa décision du 28 juillet 2015 de créer une antenne locale de l'OP3FT en Chine, appelée OP3FT中国, le Conseil d'administration prend acte des informations suivantes :

- dans le cadre de la conférence *Arbitration Week 2016* organisée par ADNDRC (Asian Domain Name Dispute Resolution Centre), qui s'est tenue à Hong-Kong (Chine) du 17 au 21 octobre 2016, l'OP3FT a fait une présentation portant sur les procédures de résolution de litiges relatifs aux adresses Frogans (UDRP-F) ;
- cette présentation a été publiée sur le site Web officiel de la technologie Frogans « frogans.org », à l'URL permanente suivante : <https://www.frogans.org/en/resources/presentations/access.html>

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 14h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864